T041 | Prétendre représenter le peuple : comment prouver qu'on est encore autorisé aujourd'hui ?

Myths T041 • v1.0 | 2026-11-22
© 2026 Free China Movement
https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/myths-t041-representing-people-fr/
contact@freechina.live

Le 1er octobre 1949, la République populaire de Chine a été fondée, et le peuple chinois, selon les mots du livre blanc China: Democracy That Works, « s'était relevé ». Plus de soixante-quinze ans plus tard, le Parti gouverne toujours au nom du peuple. La question que pose cet essai est celle que toute prétention à représenter le peuple doit trancher à nouveaux frais à chaque génération : non pas si le Parti a jadis gagné la confiance du peuple, mais si le peuple vivant aujourd'hui l'a autorisé — et s'il pourrait retirer cette autorisation s'il le choisissait. Un mandat gagné en 1949 est un fait historique. Un mandat pour aujourd'hui est une affirmation au présent, et il lui faut une preuve au présent.

Le dossier officiel mérite d'être exposé sous sa forme la plus forte. Le livre blanc raconte une histoire longue d'un siècle : un peuple opprimé sous l'autocratie féodale puis dans une société semi-coloniale, qui a essayé les systèmes parlementaires et multipartites occidentaux après la révolution de 1911 et les a vus échouer, et qui, sous la direction du Parti, a conquis l'indépendance nationale et construit des institutions par lesquelles, dit le document, « le peuple chinois tient désormais véritablement en main son propre avenir et celui de la société et du pays ». En son centre se trouve le système des congrès populaires, décrit dans la section II(2) comme « le système politique fondamental de la Chine, et la voie ultime et la solution optimale pour garantir le statut du peuple en tant que maître du pays ». Les chiffres sont substantiels : à la fin de 2020, 2,62 millions de personnes siégeaient comme députés aux congrès populaires à tous les niveaux, et 94,5 pour cent d'entre elles siégeaient au niveau du district et du canton. À côté de l'élection se trouve la consultation : la Conférence consultative politique du peuple chinois, plus de 170 forums consultatifs depuis 2012, et les « Deux Sessions » chaque année. Et le bilan invoqué est réel — l'élimination de la pauvreté absolue, la construction d'une société modérément prospère, le succès stratégique contre la Covid-19. Le résumé que le livre blanc fait de son propre idéal est sans compromis : « Le statut du peuple en tant que maître du pays est l'essence de la démocratie populaire. » Selon ce récit, la représentation est prouvée par l'origine, l'institution et le résultat : une révolution libératrice, des congrès qui canalisent la volonté du peuple, et des résultats qui ont amélioré sa vie.

C'est un véritable récit de réussite. Mais il répond à une question différente de celle qui est posée. Il prouve un mandat historique ; il ne prouve pas une autorisation actuelle et révocable. La distinction est celle entre un titre de propriété et un bail. Un titre de propriété est acquis une fois et détenu pour toujours. Un bail est renouvelé, et il peut prendre fin. L'autorisation démocratique est un bail. Chaque génération doit pouvoir dire, sous une forme institutionnelle quelconque : nous choisissons ceci, et nous pourrions choisir autrement. Trois tests séparent les deux sortes de mandat. Premièrement, l'autorisation a-t-elle été donnée par les vivants, ou héritée des morts ? Deuxièmement, existe-t-il un moment — une élection, un vote, une

révocation — où les gouvernés peuvent dire non et être obéis ? Troisièmement, le mécanisme fonctionne-t-il au sommet, là où le pouvoir siège réellement, ou seulement à la base, là où il ne siège pas ? Un système peut réussir le premier test en 1949 et échouer aux trois aujourd'hui.

L'examen le plus loyal utilise le test propre du livre blanc. Son préambule propose un critère exigeant : « La meilleure façon d'évaluer si le système politique d'un pays est démocratique et efficace est d'observer si la succession de ses dirigeants est ordonnée et conforme à la loi, [...] si le public peut exprimer ses exigences sans entrave, si tous les secteurs peuvent participer efficacement aux affaires politiques du pays, si la prise de décision nationale peut être menée de manière rationnelle et démocratique, [...] et si l'exercice du pouvoir peut être maintenu sous une contrainte et une supervision efficaces. » Appliqué honnêtement, le tableau est mitigé exactement à l'endroit qui compte.

Commençons par la succession, le premier point de la liste. La succession des dirigeants en Chine a en effet été ordonnée et légale pendant des décennies. Mais ordonnée n'est pas synonyme de choisie. Le livre blanc lui-même décrit comment le sommet du système est pourvu : le système des congrès populaires « permet au Parti de transformer ses propositions en politiques d'État, et de placer les candidats recommandés par les organisations du Parti à des postes de dirigeants d'État par des procédures statutaires ». L'Assemblée populaire nationale nomme formellement le président, le premier ministre et d'autres hauts responsables — mais les candidats sont recommandés par les organisations du Parti, sans liste concurrente. La procédure est réelle ; le choix ne l'est pas. Une succession peut être parfaitement ordonnée et parfaitement incontestée, et quand elle l'est, le premier test du livre blanc est satisfait dans la forme et non satisfait dans la substance.

Le même schéma vaut pour la participation. Le préambule insiste sur le fait que la démocratie « dépend de la question de savoir si son peuple est véritablement maître du pays ; si le peuple a le droit de voter, et plus important encore, le droit de participer largement ». La participation en Chine est étendue — des députés sollicitant des suggestions, des forums consultatifs, le « tableau de messages pour les dirigeants ». Mais la participation est canalisée, et les canaux sont définis par le Parti avec lequel on participe. Le livre blanc est franc sur le cadre : « En Chine, il n'y a pas de partis d'opposition. » Les huit autres partis « acceptent sa direction » et fonctionnent comme « conseillers et assistants » du Parti. La consultation, si large soit-elle, est consultative par conception : le Parti « recueille ces opinions et suggestions et adopte celles qui sont judicieuses ». Un conseil que le dirigeant peut adopter ou décliner n'est pas une autorisation ; c'est une pétition. La différence tient à qui décide. Dans un système où le peuple est maître, c'est le peuple qui décide. Dans un système de consultation, le peuple suggère, et quelqu'un d'autre décide.

Qu'en est-il du retrait — la révocation, le mécanisme par lequel l'autorisation est révoquée ? Ici, la loi est plus généreuse que la pratique. La loi électorale de la Chine dispose que « les électeurs comme les unités électorales ont le droit de révoquer les députés qu'ils élisent ». C'est un véritable mécanisme d'autorisation révocable. Mais suivez la chaîne vers le haut et elle s'amincit. Les électeurs n'élisent directement des députés qu'au niveau du district et en dessous ; les députés aux congrès supérieurs, y compris l'Assemblée populaire nationale, sont élus par les congrès situés en dessous d'eux, et non par les électeurs. Un citoyen peut, en principe, se joindre à cinquante voisins et demander la révocation d'un député de district. Aucun citoyen ne peut voter pour écarter un député provincial, un député de l'APN, ou le Parti qui recommande les candidats à chaque poste supérieur. La révocation mord là où le pouvoir est le plus mince et

s'arrête là où le pouvoir est le plus épais. Et le parti au pouvoir lui-même n'est soumis à aucune révocation : il n'existe aucune élection dans laquelle le peuple pourrait le retirer du pouvoir, si insatisfait soit-il. C'est le point décisif. Un mandat qui ne peut pas être retiré n'est pas un mandat ; c'est une affirmation sur le passé, habillée des procédures du présent.

Rien de cela ne nie ce que le livre blanc voit juste. Son insistance sur le fait que « la démocratie n'est pas un ornement décoratif, mais un instrument pour traiter les questions qui préoccupent le peuple » est un critère auquel tout système devrait être jugé, et sur les résultats — pauvreté, infrastructures, stabilité — le bilan de la Chine est redoutable. Mais les résultats ne sont pas une autorisation. Un gouvernement peut assurer la prospérité sans être autorisé. Le langage même du livre blanc trahit le jeu dans une phrase discrète : le système des congrès populaires, dit-il, « doit être pleinement mis en œuvre, encore enrichi, et maintenu comme une institution de long terme ». Une institution de long terme est précisément ce qu'une autorisation révocable n'est pas. Le système est conçu pour durer. L'autorisation est conçue pour expirer si elle n'est pas renouvelée. Les deux ne peuvent pas être la même chose.

Alors, qu'est-ce qui compterait comme preuve ? Pas un autre anniversaire, ni une autre liste de réussites. La preuve serait un moment où le peuple pourrait refuser — une élection compétitive pour la direction nationale que le parti au pouvoir pourrait perdre, une révocation qui atteigne le sommet, un vote dans lequel le « non » est obéi quand il l'emporte. La description honnête n'est pas que le système manque d'éléments démocratiques : il a des élections à la base, une consultation à grande échelle, et des députés qui portent les préoccupations locales vers le haut. La description honnête est que ces éléments autorisent les étages inférieurs de l'édifice tandis que l'étage supérieur est occupé par un parti dont le mandat repose sur une révolution vieille de trois générations et sur un bilan de réalisations. Cela peut être défendu comme un gouvernement légitime. Cela ne peut pas être défendu comme une autorisation actuelle donnée par les vivants. L'histoire peut expliquer comment un gouvernement est arrivé au pouvoir. Seul le peuple, à qui l'on donne une vraie chance de dire autrement, peut prouver qu'il détient encore son mandat aujourd'hui.

Articles CCE123 connexes (renvoi — cités, non dupliqués)

- CCE-025, « Représentation partisane : comment un parti unique au pouvoir prouve-t-il qu'il représente tout le peuple ? » — son traitement complémentaire de la représentation par un parti unique: https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/en-cce-025-party-representation/
- CCE-029, « La loyauté du citoyen doit-elle aller à l'État, au gouvernement ou à la Constitution ? » — sa distinction entre la loyauté envers l'État et la loyauté envers le gouvernement, qui correspond à la distinction entre mandat historique et autorisation actuelle: https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/en-cce-029-should-citizen-loyalty-be-to-the-state-the-government-or-the-constitution/

Sources

1. Bureau d'information du Conseil des Affaires d'État de la République populaire de Chine, China: Democracy That Works (《中国的民主》), publié le 2021-12-04. Texte intégral en anglais vérifié par rapport à la diffusion officielle de Xinhua relayée par l'ambassade de la République populaire de Chine aux États-Unis d'Amérique,

http://us.china-embassy.gov.cn/eng/zgyw/202112/t20211204_10462468.htm — toutes les citations ci-dessous ont été vérifiées mot pour mot par rapport à ce texte le 2026-11-20 (America/New_York). Repérage : Préambule ; section II, « A Sound Institutional Framework », sous-sections 2 (« The Governing Structure of the System of People's Congresses ») et 3 (« The System of Multiparty Cooperation and Political Consultation Under CPC Leadership »).

2. Loi électorale de l'Assemblée populaire nationale et des assemblées populaires locales de la République populaire de Chine, chapitre IX (Supervision, révocation et élections partielles), article 43 — vérifiée par rapport au texte anglais publié par l'Assemblée populaire nationale, http://www.npc.gov.cn/englishnpc/c2759/c23934/202012/t20201229_384038.html (via le site anglais de l'APN ; la disposition de révocation est également confirmée dans la loi sur les députés, http://www.npc.gov.cn/zgrdw/englishnpc/Law/2007-12/12/content_1383821.htm).

3. CCE-025, « Party Representation: How Does a Single Ruling Party Prove It Represents All the People? », FreeChina.live (édition EN) : https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/en-cce-025-party-representation/ — URL vérifiée en direct (HTTP 200, page lue, titre confirmé) le 2026-11-20 23:58 ET ; citée pour son traitement complémentaire de la représentation par un parti unique, contenu non reproduit.

4. CCE-029, « Should Citizen Loyalty Be to the State, the Government, or the Constitution? », FreeChina.live (édition EN) : https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/en-cce-029-should-citizen-loyalty-be-to-the-state-the-government-or-the-constitution/ — URL vérifiée en direct (HTTP 200, page lue, titre confirmé ; également repérée via la recherche WP REST API du site pour CCE-029) le 2026-11-20 23:58 ET ; citée pour sa distinction entre la loyauté envers l'État et la loyauté envers le gouvernement, qui correspond à la distinction entre mandat historique et autorisation actuelle, contenu non reproduit.

Citations utilisées (toutes vérifiées par rapport aux originaux ci-dessus)

- « The people's status as masters of the country is the essence of people's democracy. » — China: Democracy That Works, Préambule.
- « The best way to evaluate whether a country's political system is democratic and efficient is to observe whether the succession of its leaders is orderly and in line with the law, [...] whether the public can express their requirements without hindrance, whether all sectors can efficiently participate in the country's political affairs, whether national decision-making can be conducted in a rational and democratic way, [...] and whether the exercise of power can be kept under effective restraint and supervision. » — China: Democracy That Works, Préambule (abrégé avec [...] dans l'essai ; les clauses omises concernent la gestion des affaires de l'État et de la société, la concurrence loyale pour les postes de direction, et le parti au pouvoir agissant conformément à la Constitution et à la loi ; chaque passage cité est mot pour mot).
- « Whether a country is democratic depends on whether its people are truly the masters of the country; whether the people have the right to vote, and more importantly, the right to participate extensively. » — China: Democracy That Works, Préambule (tronqué au point-virgule dans le corps de l'essai ; la phrase complète se poursuit dans l'original).
- « The people exercise state power effectively through people's congresses; people's congresses exercise state power collectively on behalf of the people. » — China: Democracy That Works, Section II(2).
- « It enables the Party to turn its proposals into state policies, and to place the candidates recommended by Party organizations into positions as state leaders through statutory

procedures. » — China: Democracy That Works, Section II(2).

- « In China, there are no opposition parties. » — China: Democracy That Works, Section II(3).
- « Democracy is not a decorative ornament, but an instrument for addressing the issues that concern the people. » — China: Democracy That Works, Préambule.
- « The CPC collects these opinions and suggestions and adopts those which are sound. » — China: Democracy That Works, Section II(3) (l'essai rend le sujet par « the Party » en dehors des guillemets).
- « It must be fully implemented, further enriched, and maintained as a long-term institution. » — China: Democracy That Works, Section II(2) (l'essai cite à partir de « must be... »).
- « Both the voters and electoral units shall have the right to recall the deputies they elect. » — Loi électorale de l'APN et des assemblées populaires locales, article 43. (La révocation au niveau du district exige une demande écrite de 50 électeurs ou plus — Loi électorale, article 44, vérifiée par rapport au même texte anglais de l'APN.)
- Les chiffres cités (2,62 millions de députés à tous les niveaux à la fin de 2020 ; 94,5 pour cent au niveau du district et du canton ; plus de 170 forums consultatifs depuis le 18e Congrès national du PCC) sont tirés de China: Democracy That Works, sections II(2) et II(3)/encadré 1, vérifiés par rapport au même texte intégral.

Téléchargements

Télécharger le PDF (https://freechina.live/dl/PDF_MEDIA_ID/) • Télécharger Word (DOCX) (https://freechina.live/dl/DOCX_MEDIA_ID/)

Cet article est également disponible en : anglais (https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/myths-t041-representing-people/) • chinois simplifié (https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/myths-t041-representing-people-zh-hans/) • chinois traditionnel (https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/myths-t041-representing-people-zh-hant/) • allemand (https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/myths-t041-representing-people-de/) • espagnol (https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/myths-t041-representing-people-es/)